

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées, dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

### LA SEMAINE

#### EN FRANCE

Le programme naval. — A la Bibliothèque Nationale. — L'Ouest-Etat

Toutes les nations ont présentement leur programme naval. L'Angleterre a le sien, l'Allemagne a le sien, l'Autriche-Hongrie a le sien, l'Italie a le sien. Ces programmes sont vastes et à longue échéance puisqu'ils ne doivent être achevés qu'en 1920. Comme le nôtre. Car la France a le sien, elle aussi. Seulement, il n'est point encore sorti de la conception et ne vit que sur le papier.

Ce programme forme un tout complet. Le Parlement, absorbé par la discussion parasitaire du budget n'a pas le temps de le discuter. Pressé par les événements, le gouvernement vient de demander à la Chambre de lui accorder une tranche de ce programme. Il sollicite de pouvoir mettre deux cuirassés immédiatement en chantier.

C'était peut-être l'occasion de discuter modestement ce programme naval sur lequel l'accord n'est pas parfait. Malheureusement, le débat a dévié. On s'est chicané sur les mérites respectifs des constructions de l'Etat ou des constructions de l'industrie privée. N'est-ce point placer la charrue avant les bœufs ? Il fallait d'abord démontrer le besoin de régénérer notre flotte. Ensuite, on eût pu penser aux constructeurs. Ouvriers d'arsenaux ou ouvriers d'industrie, sont des ouvriers les uns comme les autres. C'est aux pouvoirs publics à ne point favoriser les uns au détriment des autres.

A quelqu'un qui souhaite faire sa correspondance on donne d'abord du papier et ensuite, selon une formule, tout ce qu'il faut pour écrire. Le débat sur le budget de l'instruction publique nous a révélé que l'administration n'entendait pas toujours les choses de la sorte. Pour la centième fois peut-être, divers orateurs se plaignent de ce que la Bibliothèque Nationale ne soit éclairée que par la lumière du jour. Si bien que dans cet arsenal des livres, il y a de quoi lire, mais il n'y a pas tout ce qu'il faut pour lire.

Quand le jour est insuffisant, la maison chôme. Toute lumière artificielle est proscrite de ce sanctuaire. C'est pour écarter les dangers d'incendie, assure-t-on. A quoi on réplique justement qu'il est à l'étranger des bibliothèques aussi importantes que notre Nationale, éclairées par le gaz ou l'électricité. Mais nos gens ne veulent rien entendre. Pas de feu, pas de feu ! Ayant ainsi parlé et oubliant qu'ils sont dans une sorte de poudrière, ils allument tranquillement une cigarette, tandis qu'à dix pas de là, leur cuisinière active son fourneau.

Cette logique est caractéristique de nos mœurs administratives. Nous sommes sous la coupe de l'administration et l'administration vit sur la routine. Cela ne doit pas se faire parce que cela ne s'est jamais fait. Ainsi va notre monde. Des livres, passe encore, mais de la lumière, jamais ; un accident est trop vite arrivé ! Le rôle de la bureaucratie consiste à modérer les élans des Français qui ont l'impertinence de se croire au vingtième siècle.

L'état-major du réseau de l'Ouest-Etat vient d'être complètement remanié. Le français est une belle langue puisqu'il a des caresses pour les pires situations. Sous les mots, voyons la chose. Le directeur et un sous-directeur sont appelés à d'autres fonctions. On sait ce que cela veut dire. S'il était de circonstance de discuter, peut-être s'étonnerait-on de voir sacrifier deux hauts fonctionnaires que le ministre, à plusieurs reprises, couvrit de son autorité... et d'éloges.

Mais le public n'entrera pas dans ces détails. Les personnalités dirigeantes lui importent peu. Que le directeur, soit directeur tout court ou directeur géné-

ral, qu'il y ait trois ou douze services, que les chefs de ces services nouveaux sortent ou ne sortent pas de Polytechnique, toutes ces questions le laissent froid. Le seul point intéressant est d'avoir un réseau fonctionnant d'une façon normale.

Pour arriver à ce résultat, il faudra non seulement du zèle et de l'intelligence, mais surtout établir des responsabilités à tous les degrés de la hiérarchie. Rien n'est plus simple, dans une exploitation de l'Etat, où en résumé, toutes les affaires sont contrôlées par le Parlement. Au silence d'un Conseil d'administration on substitue la grande publicité de la tribune. Toutes les défaillances peuvent donc être signalées à l'opinion publique. Et quand l'opinion publique juge elle est ordinairement juste.

#### LE FURETEUR.

## Comment on appliquera les Retraites Ouvrières

Quand la loi sur les retraites ouvrières entrera-t-elle en vigueur ? Le lundi 3 juillet 1911.

A qui s'applique-t-elle ? A douze millions d'individus répartis en assurés obligatoires et en assurés facultatifs. La première de ces catégories comprendra tous les salariés des deux sexes, ouvriers et employés de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, serviteurs à gages, salariés de l'Etat non placés sous le régime des pensions civiles et militaires, salariés des départements et des communes. La seconde de ces catégories comprend les fermiers, métayers, artisans, petits patrons travaillant seuls ou avec un ouvrier, ou avec les membres de leur famille, non salariés.

Qui considérera-t-on comme salarié ? Dans la première catégorie sont considérés comme salariés tous ceux qui gagnent moins de 1.000 francs. Ces salariés ont droit à une retraite, mais ils y doivent contribuer par un versement obligatoire. Dans la seconde catégorie, sont considérés comme salariés tous ceux qui gagnent plus de 1.000 fr. et moins de 3.000 fr. Ces salariés ont droit à une retraite, mais la loi ne les y oblige pas.

A quel âge a-t-on droit à la retraite ? A soixante-cinq ans. Cependant, à partir de cinquante-cinq ans, les assurés obligatoires pourront réclamer la liquidation anticipée de leur retraite. Les assurés facultatifs n'ont pas le même droit.

Si l'assuré vient à décéder avant l'âge de la retraite, que se passera-t-il ? La veuve sans enfants de moins de seize ans recevra 90 fr. ; elle recevra 200 francs si elle a un enfant de moins de 16 ans ; 250 fr. si elle en a deux ; 300 fr. si elle en a trois ou plus.

Quel est le versement nécessaire pour constituer la retraite ? Les assurés obligatoires devront verser 9 fr. par an pour l'homme, 6 francs pour la femme, 4 fr. 50 pour le mineur. Pour les assurés facultatifs, la loi distingue entre les fermiers, artisans, petits patrons et métayers. Les premiers peuvent effectuer un versement allant de 9 fr. au minimum à 15 francs au maximum ; les métayers, un versement allant de 6 à 18 francs.

Comment fonctionnera la loi ? Ce sont les maires qui seront chargés de dresser la liste des assurés. Cette liste sera dressée à l'aide de bulletins qui devront contenir toutes les indications nécessaires. Après vérification, les préfets adresseront les bulletins de renseignements aux caisses d'assurance indiquées par ces bulletins. Les préfets auront au préalable établi des cartes d'identité qui recevront les indications relatives à la liquidation des retraites. La carte d'identité est remise par le maire à l'intéressé en même temps que la première carte annuelle destinée à recevoir les timbres-retraite. Chaque année, ces cartes seront remplacées. Les cartes reprises sont transmises

par le maire au préfet, et report en est fait sur une carte récapitulative.

C'est une pièce qui ne sort plus de la préfecture. Si l'assuré change de département, un duplicata est adressé au préfet du département nouveau.

Comment seront constatés les versements ? Ce sont les cartes récapitulatives qui serviront à ce travail. Lorsque le préfet aura reçu les cartes annuelles, il établira pour les caisses d'assurances un bordereau récapitulatif. Ce bordereau sera transmis aux caisses d'assurances, accompagné des cartes annuelles. En même temps, et pour contrôle, copie des bordereaux sera adressée au ministère du travail.

Quel sera le rôle des caisses d'assurances ? Les caisses d'assurances recevront des préfets les bulletins de renseignements qui ont servi à l'établissement des listes nominales, de sorte qu'elles auront, dès le début, toutes les indications pour les comptes individuels.

Quel sera le rôle de la caisse des dépôts ? La caisse des dépôts sera le banquier des caisses d'assurances. Elle aura aussi la gestion des fonds du timbre et des comptes courants.

Quelles seront les retraites ? Comme les exemples sont innombrables, c'est une question d'espèce. L'assuré pourra-t-il, en dehors de la pension qui lui fera la loi, se préparer une retraite supplémentaire à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ?

Tout assuré a le droit de se faire ouvrir un deuxième compte à cette caisse, sous le bénéfice de la loi de 1886.

Quels sont les avantages faits aux mutualistes ? Remise de 5 pour cent sur les versements des salaires aux sociétés de secours mutuels collectrices de versements ; allocation annuelle de 1 fr. 50 réduite à 0 fr. 75 pour les assurés de moins de 18 ans.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 février 1911 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RENOULT

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du programme naval. M. Sembat demande si les grosses dépenses qu'on a engagées sont nécessaires et s'il n'y aurait pas lieu de faire que la paix universelle devienne une réalité. Il dit que la construction des navires devrait être faite par l'Etat. M. Goude proteste contre la construction de deux cuirassés par l'industrie privée. Il fait entendre diverses critiques ; et il proteste en outre contre les accusations portées contre les ouvriers des arsenaux qui dit-on veulent rien faire.

Puis fatigué, M. Goude demande le renvoi de la discussion à la séance de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Allocution de M. Henri Brisson

A l'ouverture de la séance de la Chambre, M. Henri Brisson se lève et dit :

« Le gouvernement me fait part à l'instant de la triste nouvelle de la mort du général Brun. Ceux qui savent à quel degré le ministre de la guerre était dévoué à tous ses devoirs et aux intérêts de l'armée, ceux-là peuvent dire qu'il meurt lui-même au champ d'honneur et ils seront douloureusement impressionnés comme moi-même et comme le Parlement tout entier par cet événement aussi déplorable qu'inattendu. Je propose à la Chambre de lever la séance en signe de deuil et de la reprendre dans une demi-heure. »

M. Briand président du Conseil ajoute :

« La nouvelle imprévue que je viens d'apprendre moi-même à l'instant, me cause trop d'émotion pour que je puisse exprimer ici avec une liberté d'esprit suffisante, tout ce que per-

dent l'armée, le pays, le gouvernement et moi-même, en la personne du ministre de la guerre. Je me borne donc, Messieurs, à m'associer de tout cœur aux paroles que vient de prononcer M. le président de la Chambre. »

La reprise de la séance a lieu à 3 heures.

M. Goude continue son discours sur la construction des cuirassés. Il dit que la construction des navires en France est plus chère qu'à l'étranger. Il parle des fraudes commises par les fournisseurs de la marine.

MM. Guisthau, Bertheaux, Chaumet et l'amiral Bienaimé prennent part à la discussion.

M. Sembat dépose une motion invitant le gouvernement à prendre l'initiative de proposer aux gouvernements étrangers la limitation simultanée des armements.

M. Pichon combat la motion. Par 352 voix contre 187, la motion est repoussée.

M. Dumont dépose une motion invitant le gouvernement à mettre à l'ordre du jour de la prochaine conférence de La Haye la question de la limitation des armements.

Cette motion est votée par 447 voix contre 56.

Et la séance est levée.

Séance du 24 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DRON

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet relatif à la construction de deux cuirassés.

M. Jaurès développe une motion préjudicielle portant que la Chambre décide de surseoir à la suite de la discussion du projet.

M. Benazet combat la motion et demande le vote sans retard du projet.

M. Delcassé combat également la motion de Jaurès qui est repoussée par 475 voix contre 95.

L'article 1<sup>er</sup> du projet portant la construction de deux cuirassés, est adopté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Malvy relative à l'application des lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 7 juillet 1904 sur les congrégations et de l'interpellation de M. Meunier sur l'insuffisance de la législation relative aux congrégations.

M. Paul Meunier dit que depuis le 4 juillet 1903, les Chambres n'ont statué sur aucune demande d'autorisation adressée par une congrégation. Il réclame à statuer sur 2.800 demandes.

M. Meunier dit que des congrégations se sont reconstituées : il demande que le Gouvernement poursuive sans faiblesse l'œuvre de la laïcité.

M. MALVY monte à la tribune. Contrairement à la loi de 1901, dit-il, les Congrégations existant sans autorisation : les écoles congréganistes sont aussi florissantes et aussi nombreuses qu'avant la loi 1904.

La faute en est à la magistrature qui offre un état d'esprit inquietant. M. Malvy cite certains arrêts de non-lieu en faveur de congrégations sous prétexte que la preuve de la vie en commun n'a pas été faite.

M. Malvy demande pourquoi il y a des retards dans la fermeture des derniers établissements des frères des écoles chrétiennes.

Pourquoi, si le gouvernement était insuffisamment armé, n'a-t-il pas proposé une loi d'interprétation complémentaire.

S'il ne l'a pas fait, c'est que la raison en est dans la politique du gouvernement qui fait des concessions pour s'assurer le groupe progressiste.

M. Briand affirme qu'il ne cherche qu'une majorité républicaine.

M. Malvy dit qu'il ne peut donner confiance au cabinet.

M. Briand déclare qu'il n'a jamais fait de concessions à la droite.

L'ordre du jour de M. Malvy est mis

aux voix : « La Chambre, résolue à obtenir l'application intégrale des lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. Drelon dépose un ordre du jour de confiance dans le Gouvernement.

M. Briand repousse l'ordre du jour Malvy : par 296 voix contre 221, l'ordre du jour de M. Malvy est repoussé.

L'ordre du jour de M. Drelon est adopté, par 24 voix de majorité seulement.

Et la séance est levée.

## SENAT

Séance du 23 février 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

A l'ouverture de la séance du Sénat, M. Antonin Dubost, président, prononce avec émotion la courte allocution suivante :

« Je viens d'apprendre à l'instant, la mort de M. le ministre de la guerre qui a succombé après quelques jours de maladie. On peut dire qu'il a été frappé en plein labeur, en pleine action, au milieu des veilles consacrées sans compter à la haute direction, au progrès incessant de notre armée nationale. Le Sénat, je pense, voudra lever sa séance en signe de deuil. Je lui propose de fixer sa prochaine réunion à 3 h. 30. »

M. Théodore Girard, garde des sceaux, se lève à son tour, et dit :

« Le gouvernement s'associe à l'hommage qui vient d'être rendu par M. le président du Sénat à M. le ministre de la guerre. Il remercie M. le président des sentiments qu'il vient d'exprimer et adresse à la famille de M. le ministre de la guerre, l'expression de ses respectueuses sympathies. »

La séance est levée à 3 h. 5 en signe de deuil.

La séance qui avait été suspendue à la suite de la mort du ministre de la guerre, est reprise à 4 heures.

M. Gauthier (Aude) dépose et lit un rapport concluant au vote du troisième douzième provisoire.

Le troisième douzième provisoire est adopté par 259 voix contre zéro.

La parole est à M. Fessard pour développer son interpellation sur les enseignements à tirer de l'accident de Courville. Le sénateur de l'Eure-et-Loir, remercie le gouvernement d'avoir pris courageusement des mesures de réorganisation et des sanctions nécessaires.

M. Fessard rappelle ensuite, en entrant dans tous les détails, les conditions dans lesquelles s'est produit l'accident de Courville.

Il indique, quelles sont, d'après lui, les mesures à prendre pour éviter le retour de si terribles catastrophes.

M. Brager de la Villemoysan, reprend à son tour les critiques formulées par M. Fessard, sur l'insuffisance visible des signaux, l'utilité des signaux sémaphoriques et des signaux acoustiques plus perfectionnés que les pétards. Il parle d'un meilleur emploi du téléphone et du télégraphe et des voies de garage renforcées.

M. Delahaye s'associe aux observations des orateurs précédents. Il demande l'application sur tous les réseaux français du système de signaux employé sur l'Orléans.

La suite du discours du sénateur du Maine-et-Loire, est renvoyée à demain.

M. Klotz dépose le projet décidant que les funérailles du général Brun auront lieu aux frais de l'Etat.

Sur rapport de M. Bienvenu-Martin, ce projet est immédiatement voté.

Et la séance est levée.

Séance du 24 février 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat vote le projet de loi relatif à la traite des blanches ; l'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations relatives à l'Ouest-Etat.

MM. Delahaye, Gaudin de Villaine, d'Estournelles de Constant, Jénouvrier, prennent la parole.

La suite de la discussion est renvoyée

Le Sénat vote la loi sur les encouragements aux grandes pêches maritimes. Et la séance est levée.

## Feuillets d'un Parisien

Ça ne fait rien, la « Liberté » en a de bien bonnes !

Lu dans son numéro du 19 Février au sujet de la pièce de M. Henry Bernstein dont la répétition générale avait lieu le même jour.

« On a promis à cette occasion une jupe culotte de Mademoiselle Provost et une manifestation des camelots du roi. »

Pauvres royalistes ! on les traite par-dessus la jambe et après la culotte.

Si ce « dernier cri » dans l'art d'habiller ne prend pas, il aura bien fait parler de lui. Que voulez-vous, cela va changer la face des choses. Nous autres, pauvres membres du sexe laid, lorsque nous parlerons d'un ami absent nous ne pourrons plus proclamer « Joseph ? mais il est malheureux comme les pierres ; d'ailleurs c'est sa femme qui porte la culotte ! Mais non, ce sera bien trop ordinaire. Il nous faudra désormais remplacer « culotte » par « pantalon ».

Je voyais l'autre jour une charmante dame portant le nouvel accoutrement. Quelle bonne affaire pour les gavroches parisiens. Je vous assure qu'ils ne se sont pas fait prier pour crier « au chianly » et chanter le roi Dagobert en lui faisant escorte. « Votre Majesté est mal culotée... » et l'élégante s'en allait accompagnée de l'obsédant refrain.

Je crois que plus nous serons affreux plus nous serons « fashionables » — Voyez le chic que va posséder le nouveau modèle. Avis aux dames cyclistes qui voudront tirer profit de leur ancienne tenue sportive ; quelques enjoliveurs et les voilà transformées en femmes du monde et principalement du demi-monde.

Il y a 50 ans, il fallait une quinzaine de mètres pour faire une robe. Plus nous allons, moins il en faut. Après la jupe ordinaire, nous avons eu l'entravée, et, à cette dernière va succéder la culotte. Je crois bien qu'avant peu de temps, la culotte longue étant trop encombrante, ces dames la raccourciront. Ce sera sportif, anglais et peut-être même pratique, mais ce sera surtout très amusant.

Enfin espérons que le bruit que l'on fait autour de cette innovation sera plus sonore que durable et que nous verrons cette dernière disparaître complètement.

Donc, d'après la « Liberté », jupe-culotte et camelots du roi se réunissent aux répétitions générales. Rapprochement bizarre me dira-t-on.

Aucunement, c'est tout ce qu'il y a de plus naturel. Comme les camelots, la culotte fait beaucoup de bruit pour ne rien faire, et je crois bien que tous deux ne sont pas bien loin de ramasser une veste.

Maurice GUINET.

## INFORMATIONS

### LA MORT

#### du Ministre de la Guerre

Voici quelques renseignements sur la mort subite du général Brun, ministre de la guerre, mort que le Journal du Lot a publiée jeudi soir dans son service des dépêches :

Le général Brun, ministre de la guerre est mort subitement jeudi dans son cabinet de la rue Saint-Dominique.

Atteint d'une grippe plutôt légère, le ministre gardait la chambre depuis quelques jours.

Le matin, il reçut son chef de cabinet, le général Ebener, s'entretenant avec lui des affaires courantes et donna sa signature pour les choses urgentes, jusqu'à une heure moins un quart.

A ce moment, le général Ebener prit congé du ministre qui lui dit : « Allez donc déjeuner ».

A peine était-il rentré dans son cabinet qu'on venait l'avertir que le ministre se trouvait mal, et il fit appeler son médecin habituel, le docteur Hirsch.

On crut d'abord à un simple malaise et le général Ebener, tranquillisé, descendit deux minutes après, l'escalier du ministre lorsqu'on le rappela.

Le général Brun venait d'expirer, d'une embolie au cœur.

Le général Brun était né à Marmande (Lot-et-Garonne), le 24 avril 1849.

## petites Nouvelles

Un canot automobile, construit pour un sportsman espagnol, a fait mercredi des essais en Seine, et a dépassé de loin 65 kilomètres à l'heure, battant de plus de 15 kilomètres le record de l'heure des cruisers.

La Commission des finances du Sénat vient de repousser une proposition tendant à reporter au 1<sup>er</sup> mars les échéances du 28 février, ou mardi-gras.

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter les pourvois de Tissier et de Desmarest, condamnés à mort par la cour d'assises de la Seine, le 24 janvier pour assassinat du garçon de recettes André.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés à l'occasion des fêtes du Carnaval, les numéros de mardi et de jeudi du « Journal du Lot » seront remplacés par un numéro qui paraîtra mercredi à midi.

## LOIS SCOLAIRES

Dans un article publié par le Bulletin de la Ligue française de l'enseignement, M. Paul Strauss, sénateur de la Seine, écrit : « Il n'y a pas de tâche plus haute ni de besogne plus urgente que celle de fortifier l'école primaire, d'une part en la protégeant contre les agressions politiques et confessionnelles, et d'autre part en la consolidant, en la prolongeant pour qu'elle remplisse entièrement son office.

« Le parti républicain de toutes nuances est unanime. »

D'autre part, MM. Buisson et Dessoy, préparent le projet de loi qui mettra enfin l'école laïque à l'abri des attaques passionnées des cléricaux.

Il est temps que ces attaques cessent. Alors que les républicains ne manifestent que de l'indifférence à l'égard des écoles libres, les curés et les cléricaux s'acharnent contre les écoles laïques.

Encore, ces jours derniers, on nous signalait les menaces faites à des parents qui refusent d'envoyer leurs enfants à l'école libre, et on nous citait deux ou trois communes où les instituteurs sont « invités » à retirer des mains des élèves les manuels condamnés par les évêques.

Les maîtres laïques se demandent si cette situation va durer encore longtemps, et si enfin la Chambre ne se décidera pas à discuter les projets scolaires.

Et à ce sujet, M. Paul Strauss qui signale dans son article cette situation pénible faite aux maîtres de l'enseignement laïques, dit :

« Par quel accident les différents projets de loi déposés par M. Briand, ministre de l'Instruction publique, ont-ils sommé jusqu'à ce jour sans

avoir obtenu les honneurs d'une discussion publique ? Un tel retard, quels qu'en soient les motifs, a de quoi surprendre, et le seul moyen de le faire oublier est de mettre les réformes scolaires à l'ordre du jour de la Chambre une fois terminée la trop longue et trop lente élaboration du budget. »

C'était peut-être en raison du fameux apaisement ?

Mais faisons confiance à la Commission de l'enseignement, car composée d'hommes résolus à aller jusqu'au bout dans la défense de l'école laïque, ils feront aboutir les projets scolaires attendus.

Les cléricaux comprenant bien que l'échéance est prochaine, protestent contre ces projets mais, malins, ils demandent aujourd'hui qu'on laisse libre la propagande en faveur des écoles privées.

D'accord ! mais n'est-ce pas que les cléricaux auraient dû ne jamais préférer ni mettre à exécution des menaces contre l'école laïque et ses maîtres ?

Comme nous le disions dans un de nos derniers numéros, que dit-on, que fait-on à ces fonctionnaires qui, oublieux de leurs devoirs, s'associent aux manifestations cléricales et envoient leurs enfants dans les écoles libres ?

Que les cléricaux fassent leur propagande, leurs cérémonies, leurs manifestations, qu'ils donnent des représentations théâtrales en faveur de leurs écoles, les républicains ne retrouvent rien à redire à cela : mais s'ils attaquent et menacent les écoles et les maîtres laïques, c'est de trop et cela doit cesser.

LOUIS BONNET.

## L'interpellation Malvy

Hier vendredi, est venue devant la Chambre la discussion de l'interpellation de M. Malvy, relative à l'application des lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 7 juillet 1904 sur les congrégations.

Le jeune député du Lot a prononcé un éloquent discours où il a établi de façon irréfutable l'existence, voire la reconstitution des congrégations enseignantes.

Au milieu des applaudissements des gauches, M. Malvy a déclaré que cette situation était due à la politique d'apaisement pratiquée par le ministère, et qu'il était impossible, dès lors, à tout républicain d'accorder sa confiance au Gouvernement.

Le discours de M. Malvy a fait une vive impression sur la Chambre qui n'a donné qu'une majorité de 16 voix au Gouvernement.

Nous publierons dans notre prochain numéro l'éloquent discours du distingué député de Gourdon.

## Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement présenté par M. Drelon, nos députés ont voté :

Contre : MM. Bécays et Malvy.

Pour : M. de Monzie.

La Chambre a adopté par 258 voix contre 242.

## Presbytères

Le Bulletin du parti radical et radical socialiste, organe officiel du Comité exécutif public l'intéressante communication suivante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs :

Une municipalité peut-elle louer le presbytère de la Commune au curé moyennant un loyer manifestement au-dessous des évaluations normales ? La question vient d'être tranchée par le Conseil d'Etat.

Une petite commune du Gers, Callian, possède un presbytère, dont la valeur locative s'élève à 250 fr. d'après le rôle des contributions et qu'elle avait loué au desservant pour le prix de 25 fr. Le préfet refusa d'approuver le bail, la Municipalité se pourvut devant le Conseil d'Etat qui lui donna tort.

Et le Journal des Débats, peu suspect d'anticléricalisme, en déclarant cet arrêt parfaitement fondé, en donne les raisons suivantes :

« Les Communes louent les presbytères avec approbation des préfets, « étant entendu que ceux-ci ne peuvent « se substituer à elles, mais d'autre « part, il est interdit aux conseils « municipaux de donner, sous une « forme quelconque, des subventions « aux cultes. De ces deux règles, il « résultait que la commune de Callian était parfaitement en droit de « louer son presbytère au desservant, « mais qu'il lui était défendu de le « louer à un prix dérisoire qui aurait « fait de la location un acte à peu « près gratuit au profit du desservant. Or ce prix de 25 fr. pour un immeuble d'une valeur locative de « 250, avait évidemment le caractère « dérisoire ; le préfet était donc fondé « à refuser son approbation au bail « et le Conseil d'Etat, sur le pouvoir « de la Commune, devait constater « qu'elle avait violé la loi. Il en sera « ainsi toutes les fois que le prix de « location aura été arbitrairement « abaissé au dessous de la valeur locative, telle qu'elle ressort par exemple, des rôles des Contributions. »

Ces commentaires, d'un organe aussi modéré que le Journal des Débats, étaient intéressants à noter.

Quant à l'arrêt du Conseil d'Etat, il fixe les droits et les devoirs des municipalités en matière de location de presbytères. Elles ont la faculté de les louer au curé, comme à toute autre personne, mais à la condition de ne pas léser les intérêts de la collectivité en lui consentant un loyer dérisoire qui ne serait en somme qu'une subvention déguisée.

Il convient d'ajouter que, dans le cas où l'autorité préfectorale laisserait passer une location un peu trop au dessous de la valeur de l'immeuble ainsi concédé, l'annulation du bail pourrait être poursuivie par tout contribuable de la commune devant le Conseil de Préfecture, puis, s'il y avait lieu, devant le Conseil d'Etat.

La loi est la loi. Elle s'impose à tous également. Et ce n'est pas à la tourner, mais à la respecter, que les municipalités doivent s'appliquer. Agir autrement serait, de la part d'élus, un déplorable exemple.

## Syndicat d'initiative

Les membres du Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale du Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy, décidée par le Conseil d'administration, dans sa réunion du 29 janvier 1911.

Elle aura lieu le dimanche 12 mars 1911, à dix heures et demi du matin, à la mairie de Figeac.

## Ordre du jour :

Comptes rendus de la situation financière et des travaux exécutés à ce jour ;

Renouvellement du Conseil d'Administration ;

Plan de campagne pour 1911 ;

Questions diverses.

## Hypothèques

M. Goulan, conservateur des hypothèques à Montmédy (Meuse), est nommé à Gourdon, en remplacement de M. Pasturel, appelé à une autre destination.

## Les originaires de l'arrondissement de Figeac à Paris

Voici le compte rendu de la fête de l'Union Amicale et Philanthropique des Enfants de l'arrondissement de Figeac à Paris ; Siège Social, 22, rue des Petits Champs :

Samedi dernier 18 février, a eu lieu au Palais d'Orléans 200, avenue du Maine, le 5<sup>e</sup> grand Banquet annuel de l'Union sous la présidence de M. Jean Autesserre, avocat à la cour d'appel, Président de la Société.

275 convives se pressaient autour de la table d'honneur, à laquelle avaient pris place MM. Loubet sénateur, L. Bécays député, présidents d'honneur de la Société ; de Monzie député, Violette Président des Cadets du Quercy ; A. Cocula Président des Grottes du Quercy ; D. Delmas Président des Enfants du Pays Noir ; Bastid Président des Enfants de Montsalvy ; Magnès Vice-président des Enfants de Larroquebrou ; Louis Bonnet directeur de l'Avenir de Paris, le Directeur du Quercy à Paris ; M. Th. Moulènes Vice-président et les autres membres de la Société.

Pendant le dîner la musique du 102<sup>e</sup> d'infanterie a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Au champagne M. Th. Moulènes a donné lecture des lettres d'excuses de MM. Cocula sénateur ; Malvy député ; Victor Delbos professeur à la Sorbonne ; D. Pezet maire de Figeac ; Murat maire de St-Céré ; Lucien Autesserre Vice-président de la Chambre de Commerce du Lot ; Com<sup>te</sup> Grangier ; Léonardie, receveur des finances ; Destruel, Président des Enfants de Mans ; D. Cayla Président de la Société des Originaires du Lot.

Puis M. Moulènes, au nom de la Société, remercia M. Jean Autesserre du dévouement qu'il n'a jamais cessé de lui témoigner. De vifs et chaleureux applaudissements ont montré, combien l'assistance approuve les paroles du distingué délégué du Conseil d'administration ; après lui, MM. Violette, A. Cocula, D. Delmas ont pris la parole au nom de leur société respective. M. Loubet s'est alors levé et a immédiatement conquis la sympathie de l'auditoire, avec lequel à son grand regret il n'avait pu encore prendre contact. Sa parole alerte n'a cessé de trouver le meilleur écho dans la salle.

M. Louis Bécays, avec l'éloquence chaleureuse qui lui est coutumière, a félicité M. Jean Autesserre et ses collaborateurs de l'œuvre si incontestablement utile qu'ils poursuivent, avec tant de dévouement et dont la prospérité se mesure au succès sans précédent de la présente fête ; M. de Monzie, dans une improvisation pleine d'esprit, est venu alors affirmer la solidarité des cadurciens, de leur voisins les Figeacois ; M. Jean Autesserre a ensuite remercié le Conseil d'administration de l'honneur qu'il lui avait fait en l'appelant à présider cette fête dont le succès est la juste récompense des longs efforts de ses dévoués collaborateurs sur lesquels il rejette tout le mérite de l'œuvre accomplie. Il les exhorta à ne pas s'arrêter en si beau chemin et à poursuivre le développement d'un groupement dont la prospérité révèle les forces latentes dans nos populations émigrées et la vigueur de la race quercynoise à laquelle il projette de donner une organisation par la fédération de toutes les amicales de nos compatriotes éparées dans les diverses Villes de France. On se hâta de lever les tables car une véritable ruée de danseurs se pressa au contrôle.

Dans la grande salle, l'excellent orchestre Brun exécute jusqu'au petit jour les meilleures danses à la mode. A 2 h. 1/2 du matin notre ami Caniac, Vice-président des Cadets du Quercy, conduit un Grand-Père monstre de plus de 300 couples, pendant lequel les accessoires de farandoles donnent à la salle un aspect féérique. Pendant ce temps, dans les salons du rez-de-chaussée les frères Mar-

ly jouant avec leur maestria habituelle, de l'accordéon et de la cabrette au milieu du plus vif entrain. De sorte que bien peu des 900 invités ne s'aperçoivent de l'heure avancée et qu'ils sont presque tous encore là, à la dernière danse. En résumé fête, splendide empreinte de la plus joyeuse cordialité qui fait honneur à la Société qui a su l'organiser.

Le secrétaire général

A. JANOT

29 Rue de l'Abbé Grégoire.

## Souvenir Français. — Comité de Cahors

Sur la demande du Comité, le Conseil d'administration du « Souvenir Français » a décidé dans sa séance du 12 juillet 1910, qu'un monument sera élevé, aux frais de l'œuvre, dans le cimetière militaire de Cahors, à la mémoire des soldats morts sous les drapeaux.

M. le colonel Reibell a tenu à faire participer le régiment qu'il commande avec tant de distinction à cet hommage de pieux souvenir et il l'a inscrit pour une somme de cinq cent francs.

Le Comité lui adresse ses plus chaleureux remerciements. Il remercie également M. Lagarde, ingénieur, et M. Lescale, commis principal des ponts et chaussées qui ont bien voulu offrir à titre purement gracieux, leur compétence et leur concours pour l'étude du projet et la direction des travaux dont l'exécution va incessamment être entreprise.

## Congès du Mardi-Gras

A l'occasion des fêtes du Mardi-Gras, les bureaux de la Préfecture seront fermés mardi 28 février et mercredi 1<sup>er</sup> mars.

## Admissions à la retraite

Par arrêté ministériel en date du 26 décembre 1910 ayant effet du 1<sup>er</sup> janvier 1911, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

M. Moutin, instituteur à St-Sozy ;

M. Dujol, instituteur à Lamothe-Cassel ;

M. Pradayrol, instituteur à Espeyroux ;

M. Gailhac, instituteur à Aujols ;

Mlle Boucat, institutrice à Ussel.

## Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira mercredi 1<sup>er</sup> mars à deux heures du soir, rue du Lycée Cahors.

## Ordre du Jour :

Lecture du Procès-verbal ;

Présentation et admission de nouveaux membres ;

Elections générales.

Le Président,

DELBREIL.

## QUATRIÈME CONGRÈS NATIONAL des Planteurs de Tabac

Les planteurs de tabac sont informés que la date du congrès national qui doit se tenir à Tonneins reste toujours fixée au 10, 11 et 12 Mars. Les deux premières journées, 10 et 11 Mars seront consacrées à l'étude des diverses questions qui intéressent les planteurs et à la rédaction des vœux qui seront transmis au ministre des finances et au parlement.

Le 12 mars aura lieu la clôture du congrès par un grand banquet qui réunira tous les délégués des fédérations de France et tous les planteurs qui voudront prendre part à cette solennité. Nous rappelons à ce sujet que le prix du banquet est fixé à 3 fr. 50. Les planteurs qui désiraient assister n'ont qu'à envoyer cette cotisation, à M. Delport, président de la

Fédération, à Cabessus-Cahors, avant le 4 mars.

Pour faciliter aux planteurs et aux délégués le moyen d'assister au congrès de Tonneins M. Delport vient d'adresser à Messieurs les Directeurs des Compagnies d'Orléans et du Midi une lettre par laquelle il sollicite une réduction de 50 0/0 sur le prix du voyage en chemin de fer que les planteurs auraient à payer pour se rendre au congrès de la fédération nationale des planteurs de Tonneins les 10, 11 et 12 mars prochain.

## Ouverture de la saison sportive 1911

Eliminatoire du Trophée de France

Comme l'an passé, Cahors aura une belle saison sportive et d'après les renseignements puisés à bonne source, nous pouvons affirmer d'ores et déjà que l'importance en sera plus grande.

La saison s'ouvrira le 30 avril prochain par l'Eliminatoire du Trophée de France qui l'an passé eut un si vif succès.

Que nos coureurs cadurciens profitent des beaux jours, car avec un bon entraînement ils ne craindront aucune surprise.

## REMERCIEMENTS

Les familles Barreau, Aubran et Capel remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en assistant aux obsèques de Madame Marie Barreau, née Célarie, et adressent leurs excuses à celles qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part.

## Rechargements cylindres

Répandage et cylindrage de matériaux :

Sur le chemin de grande communication n° 19, entre 46 k. 900 et 47 k. 200 (entre Vaire et Bach).

Sur le chemin de grande communication n° 19, entre 50 k. et 50 k. 4 (entre Vaylats et Bach).

Sur le chemin de grande communication n° 19, entre 62 k. et 62 k. 3 (entre Lalbenque et la Gare).

Sur le chemin de grande communication n° 49 entre 17 k. 7 et 17 k. 8 (vers Briailles).

Sur le chemin de grande communication n° 47 entre 35 k. 230 et 36 k. 5 (sous Belfort).

## Concert public

En raison des permissions accordées aux musiciens militaires à l'occasion des fêtes de carnaval, le concert de dimanche n'aura pas lieu.

Cependant la population cadurcienne ne sera pas privée de sa distraction habituelle, car elle aura le plaisir d'applaudir une Société nouvellement fondée à Cahors.

Le concert précédé et suivi d'un défilé aura lieu à 3 heures 1/2.

## CINÉMA PATHÉ

A l'occasion des fêtes de Carnaval, la Direction du Cinéma Pathé offrira dimanche une soirée extraordinaire qui comprendra « La tragique aventure de Robert le Taciturne, Duc d'Aquitaine. »

Le public sera émerveillé du joli programme qui lui sera donné.

## Etat civil de la ville de Cahors

du 18 au 25 février 1911

## Naissances

Delpeuch Lucienne, rue de la Banque, Cayreacel Louis-Joseph, rue Labarre, 35.

Campistron Pierre-Louis, rue Pègri, 4.

## Publications de mariages

Dupin Anguste-Louis, employé au chemin de fer et Couderc Françoise, s. p.

## FRUITEUR DU Journal du Lot 1

## LE

## Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

## CHAPITRE I

UN TRISTE ADIEU

Dans une charmante résidence demicottage, demi-château, située au milieu d'un paysage boisé du comté de Hamp, vivait une famille qui aurait pu fournir à un poète le modèle de l'idéal du bonheur domestique. Cette famille n'était pas nombreuse. Elle ne se composait que de quatre personnes : le capitaine Harley Westford, de la marine marchande, sa femme, son fils et une fille. Le capitaine et sa femme étaient dans la force de l'âge. La vie, pour eux, semblait arrivée à son plus beau développement. La première fleur de beauté de Clara Westford, avait passé avec les neiges des hivers et les fleurs des printemps qui s'étaient écoulés ; mais elle avait été remplacée par une beauté d'un autre genre : la beauté calmée de la femme faite, dont la vie a été sans nuages comme une journée d'été, pure comme

les neiges inaccessibles des cimes alpêtres.

Elle était très belle encore. Ceux qui avaient des relations intimes avec le capitaine et sa femme disaient tout bas qu'elle descendait d'une race plus noble que celle de son mari. On disait qu'elle avait quitté le château d'un père riche et appartenant à l'aristocratie, pour se soumettre aux luttres de la vie avec le franc et joyeux officier de la marine marchande, et que, par ce fait, elle s'était aliéné à jamais la noble famille à laquelle elle appartenait.

Nul ne connaissait l'histoire réelle de ce mariage accompli loin de la maison paternelle. Le capitaine et sa femme gardaient les secrets du passé renfermés dans leur cœur. Mme Westford se laissait bien rarement entraîner à parler de son mariage ; mais, quand elle le faisait, c'était toujours dans des termes où éclatait le noble orgueil que lui inspirait son mari.

— Je sais que sa famille n'appartient pas à la noblesse territoriale ; son grand-père s'était voué comme lui au grand commerce maritime ; mais je sais aussi que son nom était honoré par tous ceux desquels il était connu et que ce nom de Westford était synonyme d'honnêteté.

Une seule ombre venait parfois se projeter sur cette résidence champêtre, située au milieu des bois verdoyants et des beaux pâturages du comté de Hamp,

mais elle était terrible.

Cela arrivait lorsque l'époux, lorsque le père était obligé de quitter les bras chers qui faisaient un paradis de sa demeure. Les séparations étaient fréquentes, dans cette simple famille. Les devoirs de la profession du capitaine l'appelaient souvent à affronter les périls et les tempêtes, loin de cet heureux nid dans la paisible Angleterre.

Le soleil de juin brillait dans tout son éclat sur les pelouses et les corbeilles de fleurs du jardin du capitaine, mais l'ombre accompagnait le soleil, et les flots de lumière qui répandaient à midi éclairaient une heure de tristesse dans la demeure du marin.

Le capitaine et sa femme se promenaient à pas lents en se donnant le bras, dans une longue allée de coudriers ; nous sommes dans une belle journée de la fin de juin ; les rosiers sont dans toute leur splendeur ; le ciel, d'un bleu foncé, n'a pas un nuage ; le bourdonnement des abeilles et les chants mélodieux des oiseaux remplissent les airs des simples harmonies de la nature ; des milliers de papillons voltigent autour des plates-bandes émaillées de fleurs et sur la pelouse qui s'étend verdoyante devant la maison. Toutes les vitres des fenêtres à petits carreaux de cette vieille demeure étincellent au soleil comme des milliers d'yeux. Les toits pointus, envahis par une végétation parasite de fleurs jaunes ; le

trou foncé des briques, base de la construction, se détachent vigoureusement sur un ciel d'outre-mer et présentent un aspect qui eût réjoui les yeux des vieux maîtres antérieurs à Raphaël. Les rayons du soleil prêtent un éclat nouveau à chaque feuille, à chaque fleur ; ils inondaient le feuillage des arbres de leur lumière dorée ; ils transforment les objets les plus communs et donnent à la terre la beauté surnaturelle que l'imagination prête au pays des fées. Par une semblable journée, il semble presque impossible que le chagrin ou les peines du cœur puissent exister dans ce séjour enchanteur ; nous sommes tentés d'oublier que les cœurs peuvent se briser au milieu des beautés de la nature, au pur éclat du soleil.

Le noble visage de Clara est pâle et défait par cette brillante matinée ; un cercle rouge entoure ses yeux d'un bleu sombre, ses yeux sérieux à travers lesquels on voit jusqu'au fond de son âme loyale. Pendant toute la nuit précédente, la fidèle épouse a pleuré à genoux devant Celui qui, seul, peut protéger le lointain voyageur.

— Oh ! Harley, — s'écria-t-elle d'une voix basse et tremblante pendant que ses doigts marquaient leur empreinte sur le bras musculé de son mari, — c'est bien cruel... bien cruel ; mais peine est si terrible, que j'ai à peine la force de la supporter. Nous nous sommes souvent

séparés avant ce jour, mon bien aimé ; mais aujourd'hui, pour la première fois, les angoisses de la séparation me semblent dépasser ce que je puis endurer.

Il y avait sur le pâle visage de l'épouse, lorsqu'elle le tourna vers son mari, une expression d'angoisse plus éloquentement encore que ses paroles passionnées. Il n'y avait pas de larmes dans ses grands yeux bleus d'une nuance violacée, mais le tremblement convulsif de ses lèvres trahissait un monde de souffrances.

En mer, à l'heure du péril ou du combat, Harley avait le courage d'un lion mais, devant la douleur de sa femme, il se sentait faiblir. Néanmoins, il lutta avec énergie pour cacher son émotion, et ce fut avec une gaieté affectée qu'il répondit à Mme Westford :

— Ma chérie, c'est vraiment insensé et tout à fait indigne de la femme d'un marin, dont l'âme devrait être au-dessus de la peur. Cette séparation ne doit avoir rien de cruel ; car ce voyage ne doit pas être le dernier ! Après cette simple excursion en Chine, dans laquelle j'espère faire une ample récolte de guinées pour toi et nos chers enfants, j'entends venir me fixer pour le reste de mes jours à Westford Grange, comme un homme de terre ferme, comme un gentilhomme campagnard, si cela vous plaît à tous. Alors, Clara, tu n'auras plus à répandre une larme cette fois.

— Il n'y a pas de larmes dans mes

yeux, Harley, — répondit sa femme de cette voix basse et mal assurée, qui exprimait si terriblement les angoisses de son esprit. — Il y a quelque chose de trop profond dans mon chagrin pour qu'il se manifeste par des larmes... J'ai toujours pleuré lors de nos séparations ; je me suis abandonnée à un déluge de larmes insensées qui t'enlevaient ton courage, mon pauvre Harley ; mais je ne puis pleurer aujourd'hui. J'ai au cœur une terreur sinistre ; il me semble que je suis comme un malheureux qui erre, les yeux bandés, sur le bord d'un précipice et qui, à chaque pas, peut disparaître dans un abîme de ténèbres et d'horreur.

Oh ! Harley... Harley... aie pitié de moi. Je sais qu'il y a un danger dans ce voyage, un mortal et invisible danger. Ne pars pas ! Aie pitié de mon angoisse. Ne pars pas ! Une fois encore sa main délicate se cramponna convulsivement au bras de son mari ; il semblait que cette malheureuse femme voulait le retenir malgré lui par cette étreinte convulsive.

— Le capitaine sourit tristement.

— Ma chérie, — dit-il, toutes des raisons possibles que soient tes craintes, je pourrais peut-être y céder, si ma parole n'était pas engagée pour ce voyage ; mais, j'ai donné ma parole. Et quand le capitaine Westford a-t-il manqué à sa promesse ?

(A suivre).

Plagés Louis-Marcel-Emmanuel, chirurgien-dentiste et Lafon Josephine, s. p.  
Lecocudon Léonard, coiffeur et Magestrat Jeanne-Françoise, couturière.

#### Mariages

Cayrac Fernand-Auguste, typographe et Guy Marie-Hélène, s. p.  
Blanchou Jean, employé de banque et Olié Marie-Madeleine Henriette-Eli-se, s. p.  
Lherm Gabriel, cultivateur et Cubaynes Marie, s. p.  
Cammas Noël-Pierre, employé au chemin de fer et Mispoulié Marie-Louise, brodeuse.  
Faurie Paul, cultivateur et Bru Victorine-Lucie, cuisinière.

#### Décès

Renoux Guillaume, veuve Bès, s. p., 83 ans, rue Brives, 31.  
Alazard Jean, propriétaire, 80 ans, place des Consuls.  
Brit Jeanne-Françoise, s. p., célibataire, 82 ans, Hospice.  
Espéret Marie-Anne-Dorothee, s. p., veuve Irondelle, 80 ans, Hospice.  
Fraysy Jean-Pierre, terrassier, 73 ans, Hospice.  
Ramel Marie, s. p., épouse Cantagrel, 73 ans, rue des Boulevards, 7.  
Célarie Marie, s. p., épouse Barreau, 57 ans, rue Brives, 22.  
Conquet Antoine, cultivateur, 65 ans, à Cavanès.  
Lonjou Blaise, cultivateur, célibataire, 66 ans, Hospice.  
Semirat Gabriel, mineur, 64 ans, impasse d'Avignon, 3.  
Ailles Guillaume-Raymond, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 21 ans, célibataire, Hospice.  
Nayrac Jean, cultivateur, 74 ans, Hospice.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier

Paris, 23 février, 1 h. 23 s.

#### Les obsèques du Ministre de la guerre

Les obsèques du général Brun auront lieu lundi matin. Le corps sera directement conduit à la gare d'Austerlitz où les discours seront prononcés.

L'inhumation aura lieu mardi à Marmande.

#### Un duel

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin au Parc des Princes, entre MM. Renaud et Campolonghi, premier témoin de Pessina.

M. Campolonghi a été blessé à l'avant-bras.

Paris, 24 février, 10 h. 10 s.

#### L'interpellation de M. Malvy

La Chambre, à la suite des interpellations sur la politique religieuse du gouvernement, a adopté par 258 voix contre 242, l'ordre du jour de confiance dans le gouvernement.

### Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 25 février, 2 h. 50 m.

#### Après le vote

Un Conseil de Cabinet a été tenu après la séance de la Chambre : il a examiné le scrutin sur le vote de confiance donnant au Gouvernement une majorité républicaine de 29 voix.

Il paraît certain que le ministère conservera le pouvoir.

Le Conseil des ministres se réunira ce matin sous la présidence de M. Fallières.

Paris, 25 février 12 h. 6 s.

#### Conseil des ministres

Les ministres, réunis en conseil à l'Élysée, ont examiné la situation.

Ils ne décideront que lundi, après les obsèques du général Brun, s'ils conserveront leurs portefeuilles.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Bélage

Conseil Municipal. — A la suite des justes observations de l'Administration compétente et après les nombreuses critiques qu'a soulevées la répartition des secours aux viticulteurs nécessiteux M. le maire a décidé de convoquer à nouveau le conseil municipal en ayant soin de mentionner sur les convocations « session de février ».

Notre surprise fut grande quand nous sûmes qu'il s'agissait non de la session de février, mais de prendre une nouvelle délibération au sujet de cette répartition.

Nos Édiles qui avaient décrié à la première réunion que tous les habitants (eux compris), étaient nécessiteux, reconnuent « par force » qu'ils avaient fait erreur. Ils se désaisissent peut-être

à regret de la somme de 7.90 qu'ils s'étaient attribuée au détriment de ayants droit pour la distribuer aux 26 viticulteurs nécessiteux.

C'est un geste superbe pour faire de la réclamation électorale. Mais pourquoi ce geste n'a-t-il pas été fait, à la première répartition ? Pourquoi ces Messieurs n'ont-ils pas reconnu dès le premier jour qu'ils n'étaient pas des nécessiteux ?

Autant de questions auxquelles nous allons répondre sans aucun parti-pris. Ces Messieurs ne pouvaient pas à la première année s'exclure de la liste. S'ils l'avaient fait ce geste serait passé inaperçu et ils n'auraient pu dire à leurs électeurs « nous vous abandonnons notre part pour marquer la sympathie et l'attachement que nous avons pour vous ».

Par contre, il eut paru un peu moins humiliant pour les nécessiteux, qui pourtant ne sont pas habitués à tendre la main, de recevoir directement de la part de l'Etat et sous forme de secours, l'argent qui leur revenait, au lieu de le recevoir des mains des édiles sous forme d'aumônes.

De plus les neufs illustres savent fort bien qu'ils n'étaient pas les seuls n'ayant aucun droit à ce secours, mais connaissant la glotonnerie de leurs amis ils n'ont pas osé leur proposer ce sacrifice. Pensez donc à proposer à un réactionnaire de marquer de faire abandon de sa part au profit des malheureux ; allons donc, cela se dit, mais ne se fait jamais dans ce milieu de hobereaux !

Pourquoi ne pas suivre l'exemple de nos voisins d'Anglars-Juillac. Ils ont donné 25 fr. à chaque métayer et aux ménages les plus nécessiteux et ils ont décidé que le surplus servirait à la réparation de chemins ruraux, car ainsi les ouvriers trouveront du travail. Au surplus, nous avons remarqué que plus de quatre vingt déclarations de vin avaient été déposées à la mairie de Bélage.

Les viticulteurs les plus nécessiteux, sont ceux n'est-ce pas qui n'ont pas déclaré du tout de vin, d'où il s'en suit que presque la moitié de la population de Bélage, aurait dû, d'après la circulaire du Préfet et l'esprit du législateur rien toucher tandis que les malheureux auraient touché le double. Rejoignons-nous humbles travailleurs, remercions ces hobereaux de leur geste sublime !

Mais en attendant nous sommes lésés de plus de la moitié des secours. C'est de la belle justice !

Nous saurons nous le rappeler. Un groupe de viticulteurs lésés.

Une question : M. le maire l'ineffable maire de Bélage n'avait-il pas reçu une lettre de M. le Préfet du Lot l'informant que la répartition faite par les illustres édiles de sa commune était illégale et partant strictement stupide ?

Pourquoi M. le maire de Bélage n'avait-il pas lu, en séance publique, cette lettre qui démontrait hautement l'intelligence rare (j'y crois) des illustres édiles ?

Pourquoi M. le maire a-t-il gardé cette lettre dans la poche ?

Réponse : On ne se flatte pas de ses inepties et des camoufflets que l'on reçoit.

#### Castelfranc

Le Sergent Lavaysière. — Le Héros de Sidi-Brahim est né à Castelfranc, le 23 novembre 1821. Son père qui exerçait dans cette petite commune, la profession de tailleur, avait fait la campagne d'Espagne, sous Napoléon I<sup>er</sup>. Nous verrons plus loin que tous les hommes de cette famille ont été soldats et ont combattu pour la France.

Incorporé au 8<sup>e</sup> bataillon des chasseurs d'Orléans, Lavaysière sous les ordres du commandant Froment-Coste suit le bataillon dans les diverses opérations de la province d'Oran et prend part aux expéditions contre les Beni-Snous, les Oulassas, les Ouled-Naars, et au combat de Sidi-Azis.

Le 14 août 1844, le bataillon prenait une part glorieuse à la bataille de l'Isly, et après de nouvelles expéditions autour de Sebdoou et de Lalla-Marghena, rentrait dans sa garnison de Tlemcen. (Janvier 1845).

A ce moment Lavaysière qui s'était fait remarquer par sa bonne conduite, reçoit les galons de caporal. (12 Janvier 1845).

Le 1<sup>er</sup> avril, le 8<sup>e</sup> bataillon repart de Tlemcen et pendant 3 mois opère autour de Sebdoou, contre les Ouled-Mimoun, et dans le sud, se lance à la poursuite d'Abdel-Kader.

Enfin le 5 août de la même année, le 8<sup>e</sup> bataillon se met en route pour Djemma-Ghazaouat pour y tenir garnison avec deux escadrons du 2<sup>e</sup> hussards.

C'est de là que le 21 septembre le 8<sup>e</sup> bataillon avec soixante hussards, sous les ordres du colonel de Montagnac, part pour se mettre à la recherche d'Abdel Kader, et c'est le 23, le 24 et le 25 septembre qu'eut lieu le combat de Sidi-Brahim où devait s'immortaliser notre courageux compatriote.

(A suivre)

Le mauvais état de nos routes. — La route nationale n° 111 est dans un état déplorable. Les voitures doivent marcher au pas, de peur de verser, en temps de sécheresse, c'est un désert de poussière, et en temps de pluie, un marais.

Autrefois, un cantonnier venait de temps en temps la nettoyer depuis plus d'un an, on n'en voit plus, à tel point que le public se demande ce qu'ils sont devenus.

Il serait temps de remédier à cet état de choses, sans cela les piétons seront obligés de faire un pont de planches pour pouvoir passer d'un trottoir à l'autre.

#### St-Cyprien

Hyménée. — Jeudi dernier a été célébré le mariage de Mlle Laura Burc, fille du sympathique propriétaire du château de Loys avec M. Léon Garrigues, fils de l'expert agréé auprès des Tribunaux et si honorablement connu dans notre région.

La jeune mariée toute charmante dans

son exquise toilette blanche attirait tous les regards et de nombreux amis purent lui apporter leurs félicitations d'autant plus sincères qu'elle avait su, par sa douceur et sa bonté attirer l'estime de tous.

Nous formons les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité des jeunes époux.

#### Prayssac

Obsèques. — Mardi soir, à deux heures ont eu lieu à Prayssac les obsèques de M. Berrié, adjoint au maire, expert des tabacs, vice-président de la Société de secours mutuels.

Une foule énorme, silencieuse et recueillie, formait un long cortège se déroulant depuis l'église au cimetière. Parmi les groupements de ce cortège nous avons remarqué les écoles laïques de Prayssac, une délégation du syndicat des planteurs de tabac, MM. les experts de tabac, MM. les contrôleurs de tabac, les commissions de l'hospice et du bureau de bienfaisance, la municipalité de Prayssac et les municipalités des communes environnantes, beaucoup de cadurciens, la Société de secours mutuels de Prayssac.

M. de Monzie, député du Lot, matériellement empêché de venir, avait envoyé un télégramme pour adresser ses excuses et exprimer ses vifs regrets.

Le cercueil était entouré de couronnes et de fleurs portées par les membres participants du secours mutuels et offertes par les parents ou amis du défunt, par ses camarades de la classe 1874, par le « Café Aubran », par les planteurs de tabac, par ses enfants, par la Société de secours mutuels, par le maire de Prayssac, par le Conseil municipal.

Au cimetière plusieurs discours furent prononcés. M. le D<sup>r</sup> Pénel, maire et conseiller d'arrondissement au nom de la commune de Prayssac, M. Gipoulou, directeur du cours complémentaire au nom de la Société de secours mutuels et du personnel des écoles laïques, adressèrent avec une émotion profonde un dernier adieu à l'ami commun que la mort venait de leur ravir.

M. Conquet, maire de Larroque-des-Arcs, expert des tabacs, salua pour la dernière fois au nom de ses collègues, l'ami dévoué, le bon camarade qu'ils perdaient avec Berrié.

M. Ibert, secrétaire général de la Fédération des planteurs, fit l'éloge du défunt montrant combien il avait toujours défendu avec tact et avec énergie les intérêts qui lui étaient confiés.

Et la foule nombreuse des assistants profondément émue, s'écoula lentement du cimetière se séparant pour toujours hélas ! du cher disparu.

Celui qui écrit ces quelques mots ne saurait exprimer la douleur qu'il éprouve. Depuis longtemps uni avec Berrié par les liens de l'amitié la plus cordiale, il avait eu souvent l'occasion de remarquer combien Berrié était bon loyal, généreux.

Tous ceux qui l'approchaient, appréciaient de suite ses qualités ; c'est ce que nous pensions en regardant les inscriptions des couronnes qui recouvrent maintenant son tombeau ; c'est ce que nous pensions encore en voyant MM. les experts du gouvernement mus par un sentiment qui leur fait honneur apporter, par leur présence, un dernier hommage à l'expert des planteurs ; c'est ce que nous pensions enfin en sentant cette grande foule secouée par les sanglots, communier dans les mêmes regrets et la même douleur, cette foule pourtant formée par les éléments les plus divers de tout âge et de toute condition, le modeste enfant du pays coudoyant le maire du chef-lieu du département.

Ah ! oui, mon cher Berrié, vous êtes bien regretté et vous faites un grand vide parmi nous !

Ce vide nous ne parviendrons pas à le combler ; mais nous resterons fidèles à l'engagement pris en vous quittant ; nous essayerons, comme vous l'avez toujours fait, de faire triompher dans la commune les idées de justice et de bonté et nous resterons les amis dévoués de votre chère famille et de vos chers enfants.

#### Grézels

Election d'un adjoint. — Le Conseil municipal de Grézels est convoqué pour le dimanche 5 mars, à l'effet de procéder à l'élection de l'adjoint au maire.

#### Duravel

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour le Dimanche 20 février à 2 h. du soir.

Objet de la réunion. Session de février.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Soirée de bienfaisance. — Dimanche 19 février, le groupe lyrique de musique, de Fumel, sur l'initiative d'organisateur de bonne volonté, donnait dans la salle de la mairie, une soirée récréative et de charité. La salle était comble et dans la rue, de nombreux retardataires se morfondaient en quête de places problématiques. Nous sommes heureux de transmettre le compte rendu de cette soirée tant notre satisfaction n'est vive, puisque nous n'avons qu'éloges et remerciements à décerner. Remerciements aux conseillers municipaux qui ont facilité la tâche des organisateurs et honoré de leur présence cette fête amicale. Remerciements aussi aux Duravellois, aux Duranellois qui, sur le terrain de la bienfaisance, savent, sans se lasser, rivaliser de dévouement et d'entraide.

Eloges, remerciements chaleureux et cordiaux à nos voisins et amis de Fumel, artistes impeccables, qui ont prêté leur concours purement gracieux, prodigué leurs talents, semé le rire à pleine volée, comme le paysan sème le grain, procuré enfin une distraction saine et donné la possibilité de faire le bien.

Eloges aux organisateurs, un dévouement sans limites, et à l'ingéniosité artistique, qui simplement, avec des moyens de fortune ont pu édifier une scène et parer une salle dans d'excellentes conditions.

Remerciements enfin à tous les colla-

borateurs qui n'ont épargné ni leur temps, ni leur peine et ont ainsi contribué au succès de cette soirée.

Les pauvres gens, ceux qui subissent les plus durs effets de la désastreuse année 1910, se doivent de mêler leurs remerciements aux nôtres ; la part qui leur revient n'est pas certes, ce que nous voudrions tous qu'elle fût.

Mais les organisateurs, nous le souhaitons, ne s'arrêteront pas en si bonne voie. Soutenus par la municipalité, encouragés par la population, ils sauront nous procurer encore quelques distractions. N'ayant d'autre but que la bienfaisance, il auront droit à la reconnaissance des déshérités, des malheureux auxquels ils apporteront un plus hien-être.

Cesera leur seule récompense, mais aussi la meilleure.

LORIOU.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Rechargements cylindres. — Opérations probables pendant la semaine du 27 février au 4 mars : Répondage et cylindrage sur les chemins ci-après :

Canton de Figeac (Ouest). Chemin de grande communication n° 15 de 2 k. 900 à 3 k. 250 en face de Doulan. — Chemin de grande communication n° 48 de 3 k. 900 entre Fons et Isepts.

Canton de Livernon. Chemin de grande communication n° 48 de 12 k. 800 à 13 k. 800 entre Isepts et le chemin de grande communication n° 16. — Chemin de grande communication n° 15 de 46 k. 780 à 47 k. 100 entre le Bourg et Thémipettes.

#### St-Félix

Mutuelle bétail. — Une réunion ayant pour but l'organisation dans la commune de Saint-Félix d'une société d'assurances contre la mortalité du bétail aura lieu dimanche prochain 5 mars à 11 h 1/2 de l'après-midi dans la salle d'école des garçons.

Au cours de la réunion une conférence sera faite sur les avantages d'une telle mutuelle.

Nous engageons vivement les propriétaires, désireux d'assurer leur bétail, à y assister.

Nomination. — Nous apprenons avec la plus vive satisfaction de M. Paul Bouix fils de M. Bouix et de la sympathique institutrice de Saint-Jean-Mirabel au poste de recevoir de l'enregistrement à Lauzès.

Nos plus sincères félicitations.

#### Puybrun

La foire. — Les intéressés sont informés que notre foire du 27 février, sera comme ses devancières, abondamment pourvue de toutes sortes de bétail.

Il est à remarquer que nos marchés de moutons sont les meilleurs du département et que dans nos dernières foires il s'en est expédié sur Paris, 20 et même 21 voitures ; la foire du 27 sera également bien approvisionnée de ce bétail.

#### Livernon

C'est avec douleur que nous apprenons la mort de M. Boudet, ancien conseiller municipal. Il a succombé après une courte maladie à l'âge de 80 ans.

Avec lui disparaît un homme de bien, travailleur, serviable, emportant l'estime générale.

A toute sa famille éplorée nous offrons nos plus sincères condoléances.

### Arrondissement de Gourdon

#### St-Germain

La foire. — La foire de Février, dite du Carnaval a toujours été de tradition une des plus belles de l'année ; comme d'habitude tous les divers foirails de la localité étaient amplement approvisionnés.

Cours pratiqués : Récufs de boucherie, de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; atillages, de 700 à 1.100 fr. la paire ; bouvillons, de 400 à 500 fr. la paire ; veaux, de 90 cent. à 1 fr. le kilo.

Brebis avec agneaux en prêts à mettre bas de 35 à 40 fr. pièce ; antenaises, de 25 à 30 fr. pièce.

Agneaux, de 18 à 20 fr. pièce, moutons de boucherie, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo.

Porcs de charcuterie en petite quantité et valant de 60 à 65 fr. les 50 kilos ; porcelets d'élevage de 20 à 30 fr. pièce. Volaille, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le 1/2 kilo ; œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

Truffe, en petite quantité et valant de 8 à 10 fr. le kilo.

Jardinage en moyenne quantité et se vendant assez cher.

En somme foire bonne pour le commerçant étrangers venus dans la localité ont pu s'approvisionner facilement selon leurs besoins ; les marchands étalagiste et débitants divers paraissent assez satisfaits du bon résultat.

### Avis aux Agriculteurs

Monsieur B. AUZI, Entrepreneur des travaux de Ferronnerie du Magasin des Tabacs de Cahors, à l'honneur de prévenir MM. les Agriculteurs qu'il vient de se rendre adjudicataire de l'enlèvement des tabacs provenant de la nicotine. Ce tabac sera vendu par lui comme engrais ainsi qu'il en a pris l'engagement vis-à-vis de l'Administration.

Messieurs les Agriculteurs désireux d'acquiescer cet engrais si efficace, sont invités à lui adresser leurs commandes jus qu'à fin Février courant.

Passé cette date, M. AUZI fera prendre au stock restant une autre destination.

**ANÉMIE** GUÉRISON RADICALE et INFALLIBLE en **20 JOURS**  
**PALES COULEURS** par l'**ELIXIR ou la CONFITURE**  
FLUEURS BLANCHES de **S. VINCENT de PAUL**  
NEURASTHÉNIE, CROISSANCE LES SEULS AUTORISÉS SPÉCIALEMENT  
CONVALESCENCES très rapides. Produits de St Vincent de Paul, 2, F<sup>o</sup>s Denis, Paris, Télé. 147.147.147. — Filas ou Pot. 5 fr. ; la quatre : 19 fr. ; boîte 1/2 an.  
à CAHORS, Ph<sup>o</sup> de la CROIX-ROUGE — FOURNIE, 6<sup>e</sup> F<sup>o</sup> MODERNE

### Bibliographie

Voici le Carnaval. A cette occasion, M. Frédéric Masson publie, dans « Les Annales », la plus amusante et la plus savante étude sur « Les Bals Costumés de Napoléon I<sup>er</sup> ». Le numéro de cette semaine est éblouissant. Toute l'Académie y collabore : Edmond Rostand (avec d'adorables poèmes de jeunesse) ; Jules Claretie, Gabriel Hanotaux, Jean Richepin, Henri Lavedan, Henry Roujon, sans compter Mme Bartet (avec des notes charmantes sur l'art des comédiens), Nozière, Paul Adam, Yvonne Sarcey, le Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des « Annales », 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro : 25 centimes.

#### LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 1470, du 25 février 1911  
Une nouvelle machine à mesurer, par Ch.-Ed. Guillaume. — La question de la turbine et de l'hélice : transformateur de vitesse Fottinger, par R. Bonnin. — Le district de cobalt au Canada, par P. Salier. — Les poisons dans l'eau, par A. Magran. — L'heure fassalaie, par H. Catherine. — Académie des sciences ; séance du 20 février 1911, par Ch. de Villadeuil.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

### PARMENTIER

PARIS, 37, Rue des Mathurins  
ianos, Lutherie, Partitions et  
" TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE "   
CATALOGUE FRANCO CONTRE O.F.R. 10 CENTIMES

**GRAINS DE SANTÉ**  
PURGATIFS DOCTEUR FRANCK DÉPURATIFS  
1/50 la Boîte de 50 Grains  
Bouteille dans chaque boîte. En Vente toutes Pharmacies.  
Le Remède de la CONSTIPATION

### Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)  
Argenture-Dorure  
BRONZAGE & VERNISSAGE

### CUIVRAGE

### ÉMAILLAGE

Spécialités pour Vélos

### POLISSAGE

RESTAURATION DE VIEUX BRONZES

### Chargement d'accumulateurs

### SAVON CONGO

Blancheteur Teint  
VICTOR VAISSIER

### AVIS

#### M. CROS VICTOR

Restaurateur, rue Saint-André, à Cahors, informe le public qu'il a repris son Restaurant depuis le 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

### BULLETIN FINANCIER

Paris 24 Février

Pas de changement dans la physiologie du marché. Les affaires sont toujours très calmes et les variations de Cours insignifiantes.

La Rente française se tient à 97,52. Les fonds russes sont irréguliers. L'Extérieure espagnole s'inscrit à 96,20. Le Portugais, 65,65 et le Turc à 94,47. Les chemins français cotent : l'Est 877, le Lyon, 1170, le Midi 1038, le Nord 1539 et l'Orléans 1265.

Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues. Le Comptoir d'Escompte se négocie à 940, le Crédit Foncier à 839, le Crédit Lyonnais à 1514 et la Société Générale à 782.

La Société Auxiliaire de Crédit progresse à 620.

Les obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0 du Crédit hypothécaire agricole et Urbain d'Égypte donnent lieu à des négociations suivies à 456. Cette Société est au Capital de 10 millions. Les fonds provenant des obligations émises ne peuvent être employés qu'en hypothèque de premier rang, elles ont pour garantie en dehors des gages hypothécaires tout le Capital de la Société appelé et non appelé.

L'obligation rapporte 22 fr. 50 par an, payable à raison de 11 fr. 25 les 25 Mars et 25 Septembre de chaque année.

### Applications générales de l'Électricité

#### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

#### ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

#### Entretien et réparations

### PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TELEPHONE 97

Franco à l'Essai — Spécimen des  
**MONTRES ET BIJOUX**  
**TRIBAUDEAU**  
1<sup>er</sup> Prix Médailles d'Or aux Concours de Chronométriers à

Étude de M<sup>e</sup> Paul AGAR  
NOTAIRE A CAHORS

## VENTE A L'AMIABLE Aux enchères

Le Jeudi, 9 Mars 1911, à deux heures de l'après-midi, à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> AGAR, notaire, et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, d'un entier immeuble situé à Cahors, quai Ségur d'Agvesseau, n° 20 et rue Saint-Laurent, composé de : **Maison d'habitation, Remise, Jardin, Grange**, appartenant à M. Antoine Vialard, oncle, M. Antoine Vialard, neveu, Mlles Jeanne et Eugénie Vialard, demeurant à Cahors.

Sur la mise à prix de quinze mille fr. ci... **15.000** f.  
Pour visiter, s'adresser sur les lieux.

Le cahier des charges et conditions et les titres de propriété sont déposés en l'étude de M<sup>e</sup> AGAR.

## Chronique agricole

### Destruction de la vermine des poulaillers

Lorsque la température devient chaude et sèche la vermine ne tarde pas à faire son apparition dans les poulaillers et seules les désinfections peuvent enrayer le mal. Opérez donc de la façon suivante : 1° Nettoyez tout au pétrole. Fermez le poulailler hermétiquement en y faisant brûler du soufre dans un vieux vase. Laissez ainsi six à huit heures, mais aérez avant la rentrée des volailles. — 2° Prenez les poules une à une et insufflez dans leurs plumes de la poudre de pyrèthre bien fraîche. — 3° Tenez le poulailler propre, nettoyez-le journellement et bouchez-en toutes les fissures. — 4° Comme litière, employez du son si vous pouvez et répandez sur le sol quelques cuillerées à café de lysol. Faites ces opérations avec insistance afin que vous puissiez sortir victorieux de la lutte.

Chemin de fer d'Orléans

### FÊTES DU CARNAVAL 1911

Validité exceptionnelle des billets  
Aller et Retour

A l'occasion des fêtes du Carnaval, la Compagnie d'Orléans rendra valable du jeudi 23 Février au dernier train du Mercredi 1<sup>er</sup> Mars, les Billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. N° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 1<sup>er</sup> Mars.

### Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Il est délivré, au départ de Paris (Quai d'Orsay), pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

#### DIVERS ITINÉRAIRES

Enregistrement direct des bagages  
Voitures directes, wagons-lits, compartiments-couchettes, wagon-restaurant.  
Service journalier au 1<sup>er</sup> Janvier 1911.

#### ALLER

Paris, dép... 8 20 m 9.46 m Midi 16 7 h s 8 55 s (quai-d'Orsay)

Barcelone arr. 7 55 m 7 55 m (a) 6 55 s 7 26 s

#### RETOUR

Barcelone dép. 6.46 s. (a) 9.40 m.

Paris... arr. 5.25 s. 8.56 m. (quai-d'Orsay)

(a) Via Bordeaux.

JEUNE HOMME 32 ans, bachelier, lettres et philosophie connaissant parfaitement Administration Journal et service de Reportage Bonnes références, 5 ans dans même journal, demande place Rédacteur ou Administr. Ecr. J. L. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

#### CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

### M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré **8, RUE FÉNELON**, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 23 Février 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	1.987			0,80	0,76	0,70
Vaches.....	939	729	366	0,76	0,70	0,62
Taureaux...	315			0,75	0,70	0,65
Veaux.....	1.340	1.152	85	1,00	0,95	0,90
Moutons....	13.417	6.845	1.452	1,05	1,00	0,95
Porcs.....	4.150	2.581		0,68	0,66	0,64

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et les moutons, calme sur les veaux, bonne sur les porcs.  
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

### LUMIÈRE

### FORCE MOTRICE

Lustrerie, appareillage,

### MOTEURS

-- pour toutes industries --

Lampes intensives de faible consommation 75 0/0 d'économie

**Jacques MISPOULIÉ**, 2, PLACE S'-MAURICE, CAMORS

a l'honneur d'informer le public, qu'en plus des articles d'éclairage au gaz qu'il a eu l'avantage de faire apprécier de nombreux clients, et des divers travaux de plomberie et zinguerie pour lesquels il est connu, il va installer un atelier avec magasin d'exposition d'articles pour éclairage et force motrice. On y trouvera un choix d'appareils de style et de série courante, à des prix très avantageux.

Sur demande, renseignements et devis

## SYPHILIS PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S

Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supérieur à tous traitements et piqures. — La cure 10 francs franco mandat. — Ecrire : PHARMACIE MODERNE (près Institut Pasteur), 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.  
Envoi discret mandat ou remboursement.  
Brochure gratis.

## AMÉRIQUE

Passages de Cabine-Émigration aux prix les plus réduits.  
H. ZUBER, Agent Général  
1, rue de Strasbourg, Paris.  
RÉSERVATIONS GRATUITES.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

Confiez tous vos achats ;

Confiez la préparation de vos ordonnances

## Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est :

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

## Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : Paul GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neutais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS